

Mairie de SOUILHANELS
1, Rue d'Autan
11400 SOUILHANELS
Tél : 04 68 60 03 92

LISTE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
15 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 du mois de janvier, à 20 H 30, le Conseil Municipal de SOUILHANELS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de SOUILHANELS, sous la Présidence de Monsieur Didier MAERTEN, Maire

Présents : MAERTEN Didier, , FIGUILLEM Philippe, SIMELE Laurence, DIAZ José, KOPF Fabrice, MANCIET François, LOPEZ Frédéric, CASANOVA Blandine, AYROLLES Elisabeth, CRAVERO Pascale

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 janvier 2024

Convocation du Conseil Municipal affichée le 09 janvier 2024 à 12h30 au tableau d'affichage

Secrétaire de séance : Pascale CRAVERO

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 15 janvier 2024

DATE	NUMERO	OBJET	NB PAGE
15/01/2024	DE_2024_01	2024-01 Délibération modification statutaire CCCLA n°11	1
15/11/2024	DE_2024_02	2024-02 Délibération contribution financière pour extension réseau électrique	1

Le conseil municipal est favorable au versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents municipaux. Conformément au décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 et à la note d'information de la DGCL relative à sa mise en œuvre, le conseil charge M Le Maire de saisir l'avis du Comité Social Territorial en vue de délibérer sur ce sujet lors du prochain Conseil municipal.

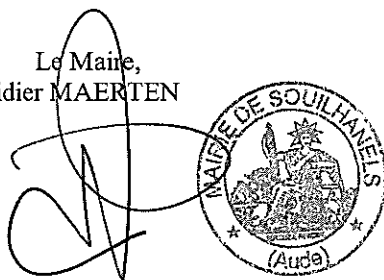
Questions diverses :

- Organisation et aménagement des services techniques municipaux
- Gestion des talus
- Recensement 2024 : organisation et communication de la campagne
- Retours réunions de commission intercommunales : SMICTOM, Groupe culture, groupe de travail définition zones énergies renouvelables
- Projet plantation et journée citoyenne 2023 (printemps)
- Devis changement lavabo école.

Date du prochain Conseil municipal : 26 février 2024 à 20h30.

Heure de levée de séance : 23h.

Le Maire,
Didier MAERTEN



La secrétaire de séance,
Pascale CRAVERO

Nom, prénom des Conseillers ayant participé à la délibération	Signature
CRAVERO Pascale	
LOPEZ Frédéric	
MAERTEN Didier	
PIGUILLEM Philippe	
AYROLLES Elisabeth	
KOPF Fabrice	
CASANOVA Blandine	
DIAZ José	
MANCIET François	
SIMELE Laurence	

Mairie de SOUILHANELS
1, Rue d'Autan
11400 SOUILHANELS
Tél : 04 68 60 03 92

PROCES - VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
15 janvier 2024

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation CR du 13 novembre 2023
- 2/ Approbation modification des statuts CCCLA
- 3/ Délibération sur mise en œuvre de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans la fonction publique territoriale.
- 4/ Délibération contribution financière pour extension réseau électrique
- **Questions diverses**
- Organisation et aménagement services techniques
- Gestion des talus
- Recensement de la population,
- Retours réunions de groupes de travail : SMICTOM, Groupe culture, groupe de travail sur les énergies renouvelables.
- Projet plantation d'arbres
- Journée citoyenne 2023 : date, contenu, comité de pilotage.
- Informations diverses : décision du maire virement de crédits.

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	L'an deux mille vingt-quatre, le quinze janvier à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée le 09 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Didier Maerten.
<u>Présents :</u> 9	<u>Sont présents:</u> Didier MAERTEN, Frédéric LOPEZ, Philippe FIGUILLEM, Elisabeth AYROLLES, José DIAZ, Blandine CASANOVA, Fabrice KOPF,
<u>Votants:</u> 9	François MANCIET, Laurence SIMELE, Pascale CRAVERO
	<u>Secrétaire de séance:</u> Pascale CRAVERO

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la contribution financière de la commune pour l'extension du réseau de l'Impasse des ruches.

POINT 1 : APPROBATION A L'UNANIMITE du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023

POINT 2 : 2024-01 - Domaine : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE —Sous-domaine : Intercommunalité – Modification statutaire CCCLA n11

Monsieur le maire indique au conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté des Communes Castelnaudary Lauragais Audois a voté, à l'unanimité, en séance du 14 novembre 2023, la modification de ses statuts suite au transfert du siège social et suite à la suppression par l'article 13 de la loi MAPTAM de la notion de compétence exercée à titre optionnel.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, selon les modalités prévues par l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux du territoire de la Communauté de Communes doivent se prononcer dans un délai de trois mois, par délibérations concordantes sur la modification des statuts de la Communauté de Communes. A défaut de délibérations dans ce délai, la décision du Conseil Municipal sera réputée favorable.

Monsieur le maire sollicite donc le conseil municipal afin d'approuver les statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois Annexés à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la modification n°11 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, telle que présentée ci-dessus..

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la

Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
des décisions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

POINT 3 : Domaine : FONCTION PUBLIQUE - Sous-domaine : Personnel titulaire et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – Projet délibération prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Le conseil municipal est favorable au versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents municipaux. Conformément au décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 et à la note d'information de la DGCL relative à sa mise en œuvre, le conseil charge M Le Maire de saisir l'avis du Comité Social Territorial en vue de délibérer sur ce sujet lors du prochain Conseil municipal.

POINT 4 : 2024-02 - Domaine : COMMANDES PUBLIQUES—Sous-domaine : Actes spéciaux et divers –
Délibération contribution financière de la commune à l'extension du réseau électrique

M Le maire présente au Conseil municipal le devis réalisé avec le SYADEN et ENEDIS, pour raccordement au réseau public de distribution d'électricité Impasse des Ruches (parcelle 195). L'espace regroupant l'aire de jeux et le boulodrome pourront ainsi être éclairés.

La proposition d'extension a été reçue en mairie, sous les références suivantes : SYADEN 23 PCT 120 / ENEDIS DB25/058436.

Le devis prévoit une contribution financière de la commune pour ces travaux d'extension de réseau à hauteur de 5754 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
ET APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- D'APPROUVER l'agrandissement de réseau prévu dans les conditions du devis présenté ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur La Maire à signer le document cité ci-dessus, ainsi que l'ordre de service qui sera établi pour le lancement des travaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Questions diverses :

- Organisation et aménagement des services techniques : Départ d'un agent au 01 février 2024. Prévoir l'intervention d'entreprises extérieures pour soulager le travail de l'agent restant (par exemple : taille de haie du cimetière). A voir avec la CCCLA le fonctionnement et l'entretien de la station d'épuration.
- Talus : Informer les propriétaires de l'entretien des talus, et distinguer ce qui relève de la gestion communale de la gestion des particuliers.
- Recensement de la population : campagne en cours, à noter d'après l'INSEE les chiffres de la commune lors du dernier recensement (2018) : 364 habitants + 58 pour la Rouatière. .
- Retours réunions et groupes de travail :
 - SMICTOM : En cours de réflexion = comment et où centraliser le(s) points de collecte en un seul lieu (verre, ordures ménagères, tri sélectif).
 - Groupe culture : objectif = favoriser le déplacement des élèves des écoles pour événements culturels (médiathèque, cinéma,...). Le conseil municipal souhaite prévoir dans le prochain budget une enveloppe de 500 € dans ce but.
 - Groupe de travail sur les énergies renouvelables : la commune est appelée à enregistrer avant le 31 janvier prochain des zones particulières en faveur de projet de production d'énergies renouvelables. Sans quoi, elle pourrait être considérée comme zone d'exclusion. Une délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Projet plantation d'arbres : à suivre.
- Journée citoyenne : prévue au printemps, et jumelée avec l'inauguration de l'aire de jeux. Participation souhaitée des pompiers et de la Croix Rouge.
- Présentation devis changement lavabos dans les sanitaires de l'école : approuvé.

Date du prochain Conseil municipal : 26 février 2024, à 20h30.

Heure de levée de séance : 23h00

Le Maire,
Didier MAERTEN

La secrétaire de séance,
Pascale CRAVERO

	Signature
CRAVERO Pascale	
LOPEZ Frédéric	
MAERTEN Didier	
FIGUILLEM Philippe	
AYROLLES Elisabeth	
KOPF Fabrice	
CASANOVA Blandine	
DIAZ José	
MANCIET François	
SIMELE Laurence	

